Audit Fiscalité
et Conseils

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

Association WOODSTOWER

Association loi 1901 sans but lucratif
Siège social : 3 quai Claude Bernard
69007 LYON
SIREN 422 979 005

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023

3 rue du Colonel Chambonnet 69500 BRON
Tél. : 04.72.14.83.83 – Fax : 04.72.14.83.89 – contact@afc-experts.fr

S.A.S au capital de 100 000 € - RCS LYON B 404 322 422
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Rhône Alpes
Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie de Lyon

Association WOODSTOWER
Association loi 1901 sans but lucratif

Siège Social : 3 quai Claude Bernard
69 007 - LYON

SIREN 422 979 005

EXERCICE DU 1ER DECEMBRE 2022 AU 30 NOVEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 NOVEMBRE 2023

Société AUDIT FISCALITE ET CONSEILS SAS
Commissaire aux Comptes inscrit
Parc St Exupéry – l'Atrium – 3 rue du Colonel Chambonnet – 69 500 BRON

Association WOODSTOWER
Association loi 1901 sans but lucratif

Siège Social : 3 quai Claude Bernard
69 007 - LYON

SIREN 438 102 337

_____

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023

_____

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'assemblée générale de l'association WOODSTOWER

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association WOODSTOWER relatifs à l'exercice clos le 30/11/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

. Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

. Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

. Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels concernant la continuité de l'exploitation de l'association.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport moral, du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association WOODSTOWER

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par le Conseil d'Administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements

ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BRON,
Le 18 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes
AUDIT FISCALITE et CONSEILS

Rémi GERARDO
Commissaire aux Comptes
Mandataire social

Association WOODSTOWER
Association loi 1901 sans but lucratif

Siège Social : 3 quai Claude Bernard
69 007 - LYON

SIREN 422 979 005

EXERCICE DU 1ER DECEMBRE 2022 AU 30 NOVEMBRE 2023

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Société AUDIT FISCALITE ET CONSEILS SAS
Commissaire aux Comptes inscrit
Parc St Exupéry – l'Atrium – 3 rue du Colonel Chambonnet – 69 500 BRON

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à BRON, le 18 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes
AUDIT FISCALITE et CONSEILS

Rémi GERARDO
Commissaire aux comptes
Mandataire social

ETATS SIMPLIFIES DE L'EXERCICE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/11/2023 12			Exercice N-1 30/11/2022 13	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	76 867.21	25 513.78	51 353.43	31 038.73	20 314.70	65.45
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	167.75		167.75	167.75		
	Prêts						
	Autres	4 045.30		4 045.30	3 922.54	122.76	3.13
	Total I	81 080.26	25 513.78	55 566.48	35 129.02	20 437.46	58.18
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**	2 357.88		2 357.88	2 059.09	298.79	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	32 036.29		32 036.29	20 095.50	11 940.79	59.42
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	263 914.30		263 914.30	114 262.57	149 651.73	130.97
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	144 153.67		144 153.67	293 054.28	-148 900.61	-50.81
	Charges constatées d'avance (2)	92 842.17		92 842.17	40 060.60	52 781.57	131.75
	Total II	535 304.31		535 304.31	469 532.04	65 772.27	14.01
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	616 384.57	25 513.78	590 870.79	504 661.06	86 209.73	17.08

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/11/2023 12	Exercice N-1 30/11/2022 13	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	168 126.36	168 126.36		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	-108 329.53	-2 001.56	-106 327.97	NS
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-177 874.81	-106 327.97	-71 546.84	-67.29
	Situation nette (sous total)	-118 077.98	59 796.83	-177 874.81	-297.47
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement	23 130.92	13 794.64	9 336.28	67.68
	Provisions réglementées				
	Total I	-94 947.06	73 591.47	-168 538.53	-229.02
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques		19 578.40	-19 578.40	-100.00
	Provisions pour charges				
	Total III		19 578.40	-19 578.40	-100.00
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	29 831.86	80 126.61	-50 294.75	-62.77
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	521 938.16	287 927.05	234 011.11	81.27
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	72 831.83	35 144.02	37 687.81	107.24
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	216.00	8 293.51	-8 077.51	-97.40
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	61 000.00		61 000.00	
	Total IV	685 817.85	411 491.19	274 326.66	66.67
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	590 870.79	504 661.06	86 209.73	17.08

(1) Dont à plus d'un an — 624 817.85 — 411 491.19
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/11/2023 12	Exercice N-1 30/11/2022 13	Ecart N / N-1 * Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	1 413.81	793.46	681.39	93.03
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	260 207.64	391 164.55	-100 867.33	-27.94
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	1 266 152.03	1 095 181.85	255 214.94	25.25
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	726 606.15	413 596.46	344 824.80	90.32
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	4 010.56	3 887.00	422.56	11.78
Mécénats	77 000.00	32 000.00	47 461.54	160.68
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	48 000.00	27 000.00	23 076.92	92.59
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	19 578.40		19 578.40	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	23 058.65	2 563.84	20 692.03	874.33
Total I	2 426 027.24	1 966 187.16	611 085.25	33.67
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	84 268.30	98 162.78	-6 343.50	-7.00
Variation de stock	-1 055.55	-2 059.09	845.15	44.47
Autres achats et charges externes	2 106 104.54	1 620 043.95	610 679.36	40.84
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	6 111.73	7 454.88	-769.70	-11.19
Salaires et traitements	334 455.31	304 840.72	53 063.88	18.86
Charges sociales	61 168.84	36 402.51	27 566.52	82.04
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 023.00	5 536.91	4 912.01	96.11
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1 640.07	1 615.67	148.68	9.97
Total II	2 602 716.24	2 071 998.33	690 102.40	36.08
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-176 689.00	-105 811.17	-79 017.15	-80.90

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/11/2023 12	Exercice N-1 30/11/2022 13	Ecart N / N-1 * Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1.72	0.15	1.58	NS
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	1.72	0.15	1.58	NS
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 033.53	516.95	556.35	116.59
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	1 033.53	516.95	556.35	116.59
2. Résultat financier (III-IV)	-1 031.81	-516.80	-554.76	-116.29
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	-177 720.81	-106 327.97	-79 571.91	-81.07
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	154.00		154.00	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	154.00		154.00	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	-154.00		-154.00	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	2 426 028.96	1 966 187.31	611 086.83	33.67
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 603 903.77	2 072 515.28	690 812.74	36.11
5. EXCEDENT OU DEFICIT	-177 874.81	-106 327.97	-79 725.91	-81.23

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 30/11/2023 12	Exercice N-1 30/11/2022 13	Ecart N / N-1 * Euros	 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	62 077.00	62 438.00	4 441.92	7.71
Prestations en nature	118 650.00	85 497.00	39 729.69	50.34
Bénévolat	384 000.00	395 000.00	19 384.62	5.32
TOTAL	564 727.00	542 935.00	63 556.23	12.68
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens	62 077.00	62 438.00	4 441.92	7.71
Prestations en nature	118 650.00	85 497.00	39 729.69	50.34
Personnel bénévole	384 000.00	395 000.00	19 384.62	5.32
TOTAL	564 727.00	542 935.00	63 556.23	12.68

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

ANNEXE

ANNEXE

Exercice du 01/12/2022 au 30/11/2023

Depuis 1998, l'association Woodstower organise des festivals, des concerts, des spectacles et animations en inscrivant la totalit é de ses actions dans le respect des piliers du développement durable. A ce jour, elle produit deux festivals, Woodstower et Wintower.
Le festival éponyme propose musique, théâtre de rue, conférences et animations au Grand Parc Miribel-Jonage chaque fin d'été. Wintower, la version hivernale célèbre les cultures urbaines dans toute leur diversité en février à la Halle Tony Garnier.
L'association développe via le Woodstour, des projets de médiation culturelle dans les communes de la Métropole de Lyon avec pour objectif de proposer des temps de découvertes et de pratique artistique aux habitants.

FESTIVAL WOODSTOWER
Depuis 25 ans Woodstower, 3e festival de la métropole lyonnaise, propose au public un rendez-vous inédit sur le site naturel du Grand Parc de Miribel Jonage.
Grâce à sa programmation ambitieuse alliant rap et électro, des spectacles d'art de rue, des conférences et ateliers autour de l'écologie et dse animations, Woodstower a su au fil des éditions tisser un lien fort avec ses festivalier-es
dont la communauté ne cesse de grandir.
Bien plus qu'un festival, Woodstower est une destination qui se vit et s'expérimente.
Cette année, la 25e édition se déroulera sur 5 jours du 28 août au 1er septembre 2024.

FESTIVAL WINTOWER
Wintower propose une expérience urbaine et collective dans l'écrin industriel qu'est la Halle Tony Garnier.
Ce festival envisage la ville comme un terrain d'expression artistique, et le berceau d'esthétiques multiples en mêlant les expériences auditives, dansées, visuelles, sportives, réflectives pour vivre les cultures urbaines (arts graphiques, sports,
musiques, mode, littérature, cuisine de rue) dans toute leur diversité.
Après une première édition dans ce format qui a réuni 8000 festivaliers en 2023 et des artistes de la scène rap et electro, Wintower se met en pause en 2024 et revient en 2025 avec le souhait de s'ancrer durablement dans le paysage culturel lyonnais.

WOODSTOUR
Le Woodstour vise à faciliter l'accessibilité à la culture pour les publics empêchés et/ou éloignés, l'éducation culturelle et artistique et le soutien aux artistes émergents.
Il s'inscrit dans une volonté de l'association Woodstower de proposer des actions de médiation culturelle.
Ce projet créé en 2021, s'inscrit dans une démarche de médiation initiée en 2019, en lien avec les populations du festival.
Ils s'intègre dans une véritable démarche de maillage territorial et a pour ambition de travailler en étroite collaboration avec les mairies et structures sociales des territoires.
Via des ateliers d'initiations ludiques, le Woodstour permet de développer la pratique artistique des publics et répond aux problématiques de rupture de lien social dans les quartiers.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ANNEXE

Exercice du 01/12/2022 au 30/11/2023

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et modifié par le règlement n° 2020-08, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

La première application du règlement ANC 2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Ce dernier n'a pas eu d'effets sur les résultats et les capitaux propres des exercices antérieurement présentés, et les principaux agrégats ne sont pas modifiés.

Les autres méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/12/2022 au 30/11/2023

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

En raison de l'application des nouvelles dispositions comptables, l'association a été amenée à prendre les options suivantes pour cet exercice et pour les suivants, même s'il elle n'est pas à ce jour concernée par tous ces éléments :
* Amortissements des biens non décomposables - sur mesure de simplification pour les PME : Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage,
* Composants de deuxième catégorie / provisions pour grosses révisions : constatation d'une provision,

L'analyse des actifs immobilisés à l'ouverture de l'exercice et en cours d'exercice n'a pas mis en évidence de composants significatifs ou pertinents.

Continuité de l'exploitation

L'association a connu au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2023 un déficit important entrainant une situation nette négative.

Malgré ses fonds propres dégradés, grâce à l'intervention et à la confiance maintenue des partenaires historiques de la structure (pouvoir publiques, fournisseurs.), mais aussi au recours à de nouvelles sources internes de développement, la continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause à court terme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/12/2022 au 30/11/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	41 747		29 803
Installations générales agencements aménagements divers	3 491		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 291		535
TOTAL	46 530		30 338
Autres titres immobilisés	168		
Prêts, autres immobilisations financières	3 923		123
TOTAL	4 090		123
TOTAL GENERAL	50 620		30 460

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			71 550	71 550
Installations générales agencements aménagements divers			3 491	3 491
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 826	1 826
TOTAL			76 867	76 867
Autres titres immobilisés			168	168
Prêts, autres immobilisations financières			4 045	4 045
TOTAL			4 213	4 213
TOTAL GENERAL			81 080	81 080

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 288	9 511		22 799
Installations générales agencements aménagements divers	912	437		1 349
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 291	75		1 366
TOTAL	15 491	10 023		25 514
TOTAL GENERAL	15 491	10 023		25 514

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	9 511				
Instal.générales agenc.aménag.divers	437				
Matériel de bureau informatique mobilier		75			
TOTAL	9 948	75			
TOTAL GENERAL	9 948	75			

ANNEXE

Exercice du 01/12/2022 au 30/11/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	168 126				168 126
Report à nouveau	-2 002	-106 328		-0	-108 330
Excédent ou déficit de l'exercice	-106 328	106 328		177 875	-177 875
Situation nette	59 797			177 875	-118 078
Subventions d'investissement	13 795		15 000	5 664	23 131
TOTAL I	73 591		15 000	183 539	-94 947

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	19 578		19 578		
TOTAL	19 578		19 578		
TOTAL GENERAL	19 578		19 578		
Dont dotations et reprises d'exploitation			19 578		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 045	4 045	
Autres créances clients	32 036	32 036	
Taxe sur la valeur ajoutée	92 889	92 889	
Divers état et autres collectivités publiques	141 487	141 487	
Débiteurs divers	29 538	29 538	
Charges constatées d'avance	92 842	92 842	
TOTAL	392 838	392 838	

ANNEXE

Exercice du 01/12/2022 au 30/11/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	253	253		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	29 579	29 579		
Fournisseurs et comptes rattachés	521 938	521 938		
Personnel et comptes rattachés	8 372	8 372		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 143	44 143		
Taxe sur la valeur ajoutée	19 454	19 454		
Autres impôts taxes et assimilés	863	863		
Autres dettes	216	216		
Produits constatés d'avance	61 000	61 000		
TOTAL	685 818	685 818		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	50 526			

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré, premier sortie, au dernier tarif fournisseur connu, sauf cas significatif. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	171
Autres créances	170 929
Total	171 100

ANNEXE

Exercice du 01/12/2022 au 30/11/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	253
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 684
Dettes fiscales et sociales	11 742
Total	172 680

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	92 842
Total	92 842
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	61 000
Total	61 000

Subventions d'équipement

Au 30/11/2023, l'association a dans ses fonds associatifs 31 969 € de subventions d'investissements qui ont servi à financer des immobilisations.
Ces subventions sont rapportées au résultat avec la même périodicité que sont amortis les investissements qu'elle ont servi à financer.
Au 30/11/2023, ces subventions ont été raportées au résulat à hauteur de 8 838.08 €.

ANNEXE

Exercice du 01/12/2022 au 30/11/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Au cours de l'exercice 2022-2023, des infrastructures et du matériel ont été mis gratuitement à disposition de l'association dans le cadre des manifestations qu'elle organise.

La valorisation de ces apports peut être estimée de la manière suivante :
- Don de café par Bongoo Café : 2470,00 €
- Don de boissons pour les loges par Ninkasi : 1678,00 €
- Mise à disposition de mobilier par Emmaüs : 700,00 €
- Mise à disposition de gilets vibrants par Jazz à Vienne : 4 708,00 €
- Mise à disposition de matériel technique et d'infrastructures :
" Grand Parc Miribel Jonage : 32000,00 € (Site + Matériel)
" Ville de Villeurbanne : 3730,00 €
" Ville de Vaulx-en-Velin : 1210,00 €
" Ville de Meyzieu : 80,00 €
" Ville de Lyon : 4675,00 €
" Ville de Jonage : 1340,00 €
" Ville de Décines : 780,00 €
" Ville de Miribel : 1950,00 €
" Métropole Grand Lyon : 3086,00 €
" Évasion : 750,00 €
" 24h de l'Insa : 770,00 €
" Free Velov : 1800,00 €
" Ninkasi : 350,00 €

Au cours de l'exercice 2022-2023, des prestations de services ont été réalisées gratuitement pour l'association dans le cadre des manifestations qu'elle organise.
La valorisation de ces prestations peut être estimées de la manière suivante :
- Mise à disposition d'espaces publicitaires par la Ville de Lyon : 26 000,00 €
- Mise à disposition d'espaces publicitaires par la Métropole de Lyon : 59 980,00 €
- Réalisation et diffusion de spots publicitaires par les sociétés Espace Group et Générations : 27 470 €
- Diffusion d'espaces publicitaires par la société Le Bonbon : 3000,00 €
- Diffusion d'espaces publicitaires par la société Interlude : 1200,00 €
- Diffusion d'espaces publicitaires par la société Trax : 1000,00 €

Au cours de l'exercice 2022-2023, l'association a fait appel à des bénévoles, dans le cadre des manifestations qu'elle organise.
La valorisation de ces apports bénévoles peut être estimée de la manière suivante :
- Nombre d'heures bénévoles exploitation du festival Wintower : 2 041 heures
Évaluation sur la base du Smic horaire soit 11,52 € / heure avec un taux de charges patronales de 25 %, soit un total de 2 041 * 11,65 * 1,25 = 29 722 € arrondi à 30 000 €

- Nombre d'heures bénévoles exploitation du festival Woodstower : 22 875 heures
Évaluation sur la base du Smic horaire soit 11,52 € / heure avec un taux de charges patronales de 25 %, soit un total de 22 875 * 11,65 * 1,25 = 333 117€ arrondi à 333 000 €

ANNEXE

Exercice du 01/12/2022 au 30/11/2023

- Nombre d'heures bénévoles administration :
" Bureau : 1000 heures
Évaluation sur la base de 15 € / heure avec un taux de charges patronales de 40 %.
Soit un total de 1000 * 15 * 1.40 = 21 000.00 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant